

# Débats des Communes

## COMPTE RENDU OFFICIEL

### CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY,  
Orateur.

Lundi, 21 février 1916.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

#### DEPOT D'UN RAPPORT.

Par l'hon. sir Sam Hughes: le rapport du conseil de la milice pour l'exercice terminé le 31 mars 1915.

#### LES DESORDRES DE CAMPBELLTON.

L'hon. M. MARCIL: Le 14 février, en l'absence du ministre de la Milice, j'ai demandé au premier ministre les informations au sujet des désordres qui auraient eu lieu parmi les soldats à Campbellton, d'après un entrefilet paru dans le "Graphic". Le premier ministre a répondu qu'il ferait prendre des renseignements, et le 16 du courant, le ministre de la Milice disait:

L'honorable député de Bonaventure (M. Marcil) a rappelé un fait qui intéresse Campbellton et auquel j'ai fait allusion, hier. J'ai les détails de ce qui s'est passé, à cet endroit, tels que me les a communiqués l'officier commandant, le colonel Mersereau, qui dit que dans aucune circonstance depuis que les troupes sont arrivées à Campbellton on n'a mis en prison ou sous surveillance plus que quatre soldats, dans un seul jour, sur un effectif de 290 soldats.

J'ajouterais seulement, sans aucun commentaire, que nous entendons raconter toutes sortes d'histoires au sujet des volontaires.

J'ai maintenant sous les yeux l'édition du 17 courant du "Graphic", de Campbellton, qui s'excuse de ce qu'il a dit, et, en justice pour les soldats, je crois devoir citer ce journal, ainsi qu'une lettre du maire de la ville sur le même sujet.

Campbellton fait très bonne figure en matière de recrutement; l'on a fait des centaines de recrues à Restigouche et dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure. Chaque paroisse, pour ainsi dire, en a fourni. Le "Graphic" fait ses excuses en ces termes:

Nous désirons faire nos excuses à la très grande majorité des membres de la compagnie A du 132<sup>e</sup> bataillon pour l'insertion dans nos co-

lonnes d'une note qui a paru la semaine dernière et dans laquelle on disait que plus de 20 membres de la compagnie avaient été logés au corps de garde pour cause de désordre. Nous devons déclarer que la nouvelle nous avait été communiquée et qu'il s'agissait d'un bruit qui, à ce moment-là, courait dans toute la ville.

Nous sommes bien aise d'apprendre de M. le capitaine McKay que l'on a, à un moment donné, mis au corps de garde que quatre soldats et que ceux-ci avaient causé tout le désordre. A tout prendre, les membres de la compagnie A constituent un groupe superbe de soldats, mais, comme nous le faisons observer la semaine dernière, il se trouve toujours un petit nombre de personnes qui s'oublent. Nous sommes donc heureux d'apprendre que les turbulents sont moins nombreux qu'on l'avait dit, et c'est avec empressement que nous faisons la présente rectification. Nous nous plaignons à espérer que le compagnie A maintiendra la réputation qu'elle a d'être composée des meilleurs soldats du bataillon, et que l'on apprendra aux indisciplinés que c'est faire insulte à la compagnie entière que de causer de tels désordres. D'autre part, il est du devoir des soldats sobres d'aider de toute manière les officiers et la police à traduire en justice les particuliers qui fournissent des spiritueux aux soldats.

La lettre du maire de Campbellton est conçue en ces termes:

Campbellton, 16 février 1916.

A l'honorable Charles Marcil,  
Ottawa.

Cher monsieur,—Dans son édition du 15 courant, le "St. John Telegraph" annonce que vous avez affirmé, vous basant sur des renseignements qui vous ont été fournis, qu'une vingtaine de soldats de Campbellton avaient causé un désordre semblable à celui de Calgary.

J'ai le plus grand plaisir à vous apprendre que cette assertion est absolument dépourvue de fondement. Depuis que l'on a commencé à faire des recrues pour le 132<sup>e</sup> bataillon, jamais il ne s'est produit le moindre désordre, et prétendre qu'il y a eu émeute ou quelque autre grave désordre, c'est se faire l'écho d'un bruit absurde, c'est faire gravement injure à des jeunes gens que l'on doit plutôt louer. En nulle autre caserne canadienne on ne trouvera de soldats plus paisibles que les membres de la compagnie A; aussi la ville de Campbellton est-elle fière d'eux.

J'espère donc que vous voudrez bien, en justice pour ces jeunes gens, faire savoir à vos collègues, sur le parquet même de la Chambre, que l'on vous a mal renseigné sur le compte des soldats de Campbellton et que le bruit dont vous vous êtes fait l'écho dans la circonstance ci-dessus mentionnée est contraire à la vérité.

Je vous remercie d'avance de ce que vous accéderez à ma demande et, comptant avoir le plaisir d'apprendre par la voie des journaux